

CHAPITRE 89

Navigation maritime ou fluviale

Note

1.- Les bateaux incomplets ou non finis et les coques de bateaux même présentés à l'état démonté ou non monté, ainsi que les bateaux complets démontés ou non montés, sont classés, en cas de doute sur l'espèce des bateaux auxquels ils se rapportent, sous le no 89.06.

Notes complémentaires

1. Pour l'application du no 89.08, les termes "bateaux et autres engins flottants à dépecer" comprennent également les articles suivants, lorsqu'ils sont présentés avec ces engins à dépecer et pour autant qu'ils aient fait partie de leur équipement normal :

- pièces de rechange (telles que les hélices), même à l'état neuf,
- articles amovibles (meubles, articles de cuisine, vaisselle, etc...) présentant des traces évidentes d'usage.

Note de sous-positions locales

1). Pour l'application des sous-positions 8903.91.11, 8903.91.91, 8903.92.11, 8903.92.91, 8903.99.11, 8903.99.21, les termes "en kit" désignent les bateaux remplissant l'une des conditions suivantes:

- a) Bateaux présentés en éléments entièrement prédécoupés même préformés et avec des accessoires de finition séparés, non assemblés entre eux et correspondant à un plan de montage;
- b) Bateaux comportant une coque et un pont nus dont l'accastillage et les aménagements intérieurs seront réalisés en Polynésie française selon un plan de montage et représenteront, à l'exclusion du ou des appareils de propulsion et de navigation électronique (sondeur, radar, satnav,...), au minimum 150% de la valeur CAF de la coque.

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
89.01		Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises.										
	8901.10	- Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs :										
		--- De plus de 100 tonneaux de jauge brute	8901.10.10	TJB	NBR		10	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
		--- Autres	8901.10.90	TJB			10	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
	8901.20	- Bateaux-citernes	8901.20.00	TJB			10	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
	8901.30	- Bateaux frigorifiques autres que ceux du no 89.01.20 :										
		--- De plus de 100 tonneaux de jauge brute	8901.30.10	TJB			10	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
		--- Autres	8901.30.90	TJB			10	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
	8901.90	- Autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises :										
		--- De plus de 100 tonneaux de jauge brute	8901.90.10	TJB	NBR		10	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
		--- Autres	8901.90.90	TJB			15	3			028 - 029 - 038 - 041 - 044 - 047	038 - 044
89.02	8902.00	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche.										
		--- De plus de 100 tonneaux de jauge brute	8902.00.10	TJB	NBR		10	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
		--- Autres	8902.00.90	TJB	NBR		15	3			028 - 029 - 038 - 041 - 044 - 047	038 - 044
89.03		Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës.										
	8903.10	- Bateaux gonflables	8903.10.00	NBR			10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
	8903.9	- Autres :										
	8903.91	-- Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire :										
		--- Dont la plus grande longueur extérieure de la coque (appendice exclus) est égale ou supérieure à 12 mètres :										
		---- En kit	8903.91.11	NBR			10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		---- Autres	8903.91.19	NBR			10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		--- Autres :										
		---- En kit	8903.91.91	NBR			10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044
		---- Autres	8903.91.99	NBR			10	3			013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
	8903.92	-- Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord : --- Dont la plus grande longueur extérieure de la coque (appendices exclus) est égale ou supérieure à 12 mètres : ---- En kit ---- Autres --- Autres : ---- En kit ---- Autres	8903.92.11 8903.92.19 8903.92.91 8903.92.99	NBR NBR NBR NBR			10 10 15 15	3 3 3 3			013 - 028 - 029 - 044 - 047 013 - 028 - 029 - 044 - 047 013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047 013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047	013 - 044 013 - 044 013 - 044 013 - 044
	8903.99	-- Autres --- Bateaux à moteur hors-bord dont la plus grande longueur extérieure de la coque (appendices exclus) est égale ou supérieure à 12 mètres : ---- En kit ---- Autres --- Bateaux à moteur hors-bord dont la plus grande longueur extérieure de la coque (appendices exclus) est inférieure à 12 mètres : ---- En kit ---- Autres --- Autres: ---- Kayaks ---- Autres	8903.99.11 8903.99.19 8903.99.21 8903.99.29 8903.99.91 8903.99.99	NBR NBR NBR NBR NBR NBR			10 10 10 15 10 10	3 3 3 3 3 3			013 - 028 - 029 - 044 - 047 013 - 028 - 029 - 044 - 047 013 - 028 - 029 - 044 - 047 013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047 013 - 028 - 029 - 041 - 044 - 047 013 - 028 - 029 - 044 - 047	013 - 044 013 - 044 013 - 044 013 - 044 013 - 044 013 - 044
89.04 89.05	8904.00	Remorqueurs et bateaux-pousseurs. Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles. - Bateaux-dragueurs - Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles - Autres	8904.00.00 8905.10.00 8905.20.00 8905.90.00	TJB NBR			15 15 15 15	3 3 3 3			028 - 029 - 038 - 044 - 047 028 - 029 - 038 - 044 - 047 028 - 029 - 038 - 044 - 047 028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044 038 - 044 038 - 044 038 - 044

Tarif n°	Code du SH	Désignation des produits	Codification	U. Sta.	U. Spé.	Renvois	Droits et Taxes					
							Importation				Exportation	
							010	011				Autres
89.06		Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rame.										
	8906.10	- Navires de guerre	8906.10.00	NBR			10	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
	8906.90	- Autres	8906.90.00	NBR			10	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
89.07		Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple).										
	8907.10	- Radeaux gonflables :										
		--- Agréés par la Marine Marchande	8907.10.10	NBR			15	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
		--- Autres	8907.10.90	NBR			15	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
	8907.90	- Autres :										
		--- En métaux communs	8907.90.10				15	3			028 - 029 - 038 - 041 - 044 - 047	038 - 044
		--- Autres	8907.90.90	NBR			15	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044
89.08	8908.00	Bateaux et autres engins flottants à dépecer.	8908.00.00				15	3			028 - 029 - 038 - 044 - 047	038 - 044